

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRETE DU PRESIDENT
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Restriction de la Circulation
LA ROUTE DEPARTEMENTALE D234
au territoire de la commune de BAINCTHUN
TRAVAUX
Travaux d'hydro-régénération de la chaussée
Section hors agglomération
2 jours dans la période
du 07 octobre 2024 au 22 novembre 2024

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière,

Vu le Règlement Général de Voirie Interdépartemental, approuvé par arrêté n°A2015-01, en date du 21 septembre 2015 par Monsieur le Président du Conseil départemental,

Considérant la demande du 26/09/2024, par laquelle l'entreprise EUROJOINT, fait connaître le déroulement des Travaux d'hydro-régénération de la chaussée, 2 jours dans la période du 07/10/2024 au 22/11/2024,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers du domaine public routier départemental, la réalisation des Travaux d'hydro-régénération de la chaussée, va nécessiter une restriction de la circulation sur la route départementale D234 du PR 4+700 au PR 5+800, hors agglomération, 2 jours dans la période du 07 octobre 2024 au 22 novembre 2024, et qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et de prévenir les accidents,

Considérant l'information faite auprès de Monsieur le Maire de la commune de BAINCTHUN,

Considérant l'information faite auprès de Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SAMER,

